

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2020/105

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, au centre culturel, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Blaise FONS, Jeanine VIDAL, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Pascale PUY, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Christelle LEBOEUF, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Jean-Pascal GARDELLE, Laurent FOURMOND, Christian FALZON, Bertille MARTY, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean TELASCO (pouvoir à Guy PALOFFIS), Evelyne SARRAZIN (pouvoir à Xavier ROCA)

Secrétaire de séance : Karine CAROLA

Date de la convocation : 04/12/2020

CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL EQUIPE
D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE – ATTRIBUTION DES
MARCHES

M. le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA) en application l'article 34 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en vue de la construction d'un centre technique municipal équipé d'une toiture photovoltaïque, dont la limite de remise des plis avait été fixée au 3 novembre 2020 à 17h. Il rappelle le coût estimatif de ce projet, à savoir 928 365,79 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP et dans l'Indépendant. Un CAO d'ouverture des plis a eu lieu le 4 novembre 2020 à 14h30. Une phase de négociation a été menée afin d'améliorer les offres de prix pour les lots 1, 2, 8, 9, 10, 11 et préciser les caractéristiques techniques de certains lots.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics du site internet de la Commune ainsi que d'une parution dans le BOAMP et dans l'Indépendant. Un CAO d'ouverture des plis a eu lieu le 4 novembre 2020 à 14h30. Une phase de négociation a été menée afin d'améliorer les offres de prix pour les lots 1, 2, 8, 9, 10, 11 et préciser les caractéristiques techniques de certains lots.

Une nouvelle CAO a été réunie ce jour, 10 décembre 2020 à 16 h en mairie afin de rendre son avis sur le classement des offres. Suivant cet avis, la proposition d'attribution des marchés est la suivante :

- **Lot 1 – Gros œuvre** – BATIS BETON SANCHEZ, pour un montant de 84 709,34 € HT, soit 101 651,21 € TTC
- **Lot 2 - Charpente couverture bardage serrurerie** - BECK ET COMPAGNIE, pour un montant de 255 000 € HT, soit 306 000 € TTC
- **Lot 3a - Menuiserie aluminium** - STAL ALU, pour un montant de 19 444,46 € HT, soit 23 333,35 € TTC
- **Lot 3b - Menuiserie bois** - DECAL, pour un montant de 7 600 € HT, soit 9 120 € TTC
- **Lot 4 - Doublage cloisons faux plafond** - ISOBAT, pour un montant de 20 303,80 € HT, soit 24 364,56 € TTC
- **Lot 5 - Carrelage faïence** – GREG KARO, pour un montant de 9 370 € HT, soit 11 244 € TTC
- **Lot 6 - Dallage industriel** – SAS GONZALEZ, pour un montant de 23 744 € HT, soit 28 492,80 € TTC
- **Lot 7 – Peintures** – FERRER ET FILS, pour un montant de 3 272,50 € HT, soit 3 927 € TTC
- **Lot 8 - électricité générale courant faibles télévision** - SAGUY, pour un montant de 52 001 € HT, soit 62 401,20 € TTC
- **Lot 9 - Plomberie sanitaires VMC ECS** - CEGELEC, pour un montant de 42 000 € HT, soit 50 400 € TTC
- **Lot 10 – VRD** - COLAS, pour un montant de 115 773,74 € HT, soit 138 928,49 € TTC (+ 4 199,65 € HT, soit 5 039.58 € TTC de prestation supplémentaire éventuelle)
- **Lot 11 – Photovoltaïque** – CEGELEC, pour un montant de 89 900 € HT, soit 107 880 € TTC

Soit un total de travaux de 727 318,49 € HT (872 782,19 € TTC).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces marchés.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **CONSIDERANT** l'avis de la commission d'appel d'offres,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux relatif à la construction du centre technique municipal équipé d'une toiture photovoltaïque comportant onze lots comme proposé par la commission d'appel d'offres et exposé ci-dessus, pour un montant total **de 727 318.49 € HT, soit 872 782.19 € TTC**

AUTORISE M. le Maire à signer lesdits marchés.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.